



Le 2 août 2017

Cher(e) Maire, Cher(e) Collègue,

Avec le groupe Les Républicains du Sénat, nous avons échangé sur le projet du Gouvernement concernant les finances des collectivités territoriales. Voici une note de synthèse du groupe qui réaffirme nos positions sur ce sujet.

LOUIS-JEAN DE NICOLAY

SENATEUR DE LA SARTHE

MAIRE DU LUDE

## ➤ Les finances des collectivités territoriales

### Eléments de langage

→ Des efforts considérables ont déjà été consentis par les collectivités territoriales sous le quinquennat Hollande, avec 27 milliards d'euros de dotations en moins en cumulé et une hausse sans précédents de leurs charges imposées par l'Etat : explosion du coût des normes, rythmes scolaires, ... A quoi s'ajoute l'explosion des dépenses sociales à la charge des départements.

→ Emmanuel Macron demande un effort encore plus important aux collectivités, pourtant déjà exsangues pour la plupart.

→ C'est encore une fois l'investissement public, vecteur important de croissance économique et qui repose très largement sur les collectivités territoriales, qui en pâtira.

→ La baisse annoncée du nombre d'élus locaux est une mesure démagogique et dangereuse pour notre démocratie. Les sénateurs LR défendront les élus locaux, ainsi que les principes de l'autonomie financière des collectivités locales et d'une fiscalité en lien avec son territoire, pour maintenir le lien civique entre la collectivité et ses habitants.

### Les efforts considérables déjà consentis par les collectivités territoriales sous le quinquennat Hollande

- Sous le quinquennat de François Hollande, les **dotations** de l'Etat aux collectivités ont été diminuées très fortement, de 11 milliards d'euros depuis 2014<sup>1</sup>, soit une perte cumulée pour les finances locales de 27 milliards d'euros<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> 2,63 Mds€ en moins en 2017, 3,67 Mds€ en 2015 et 2016 et 1,5 Md€ en 2014.

<sup>2</sup> Pertes cumulées : [1,5 (2014) + 1,5 (2015) + 1,5 (2016) + 1,5 (2017)] + [3,67 (2015) + 3,67 (2016) + 3,67 (2017)] + [3,67 (2016) + 3,67 (2017)] + [2,63 (2017)] = 26,98.



- A la baisse drastique des dotations, se sont sans cesse ajoutées de nouvelles charges mal ou non compensées, avec notamment la multiplication des **normes**. Leur coût a explosé entre 2012 et 2016, avec un coût cumulé de 16 milliards d'euros. D'un montant moyen de 580 millions d'euros par an entre 2008 et 2011, leur coût a quasiment triplé entre 2012 et 2014 (1,6 milliard en moyenne), est revenu à son niveau d'avant 2012 en 2015 (556 millions), puis a littéralement explosé en 2016 : 6,8 milliards d'euros !
- La réforme des **rythmes scolaires** fait partie de ces charges nouvelles qui ont été imposées par l'Etat : la part du coût restée à la charge des communes est estimée entre 30% et 50%, soit un coût global compris entre 350 et 620 millions d'euros.
- Le financement des **allocations individuelles de solidarité** a représenté un coût de 32,7 milliards d'euros en cumulé à la charge des **départements** entre 2012 et 2016, qui les a rendus exsangues.
- Entre la très forte baisse des dotations et la hausse de leurs charges, les collectivités locales, qui assuraient 75 % de l'**investissement** public avant 2012, ont dû diminuer leurs dépenses d'investissement (-7,8 % en 2014, -6,5 % en 2015, -3,3 % en 2016) : elles ont réalisé 67 % des investissements publics en 2016. Beaucoup de communes et la plupart des départements sont aujourd'hui dans une situation financière extrêmement contrainte, avec quasiment plus aucune marge de manœuvre.
- S'il ne s'agissait pas d'exonérer les collectivités de l'effort nécessaire de réduction des dépenses publiques, l'effort cumulé demandé est apparu cependant très important et s'est apparenté davantage à un désengagement patent de l'Etat. C'est pourquoi **nous avons proposé au Sénat, dans chaque projet de loi de finances, de défalquer de la baisse des dotations de l'Etat le coût des nouvelles normes imposées par l'Etat aux collectivités, ainsi que le coût de la réforme des rythmes scolaires. Mais notre proposition a été rejetée chaque année par les députés.**
- Pourtant, la plupart des collectivités ont été **exemplaires** et ont réalisé des **efforts importants**, sans commune mesure avec ceux réalisés par l'Etat lui-même.
  - ☞ Ainsi, les **collectivités ont su modérer la croissance de leurs dépenses de personnel** (+ 0,8 % contre + 1,7 % en 2015 et + 4,1 % en 2014), **malgré la hausse du point d'indice des fonctionnaires et la mise en œuvre du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)<sup>3</sup>, notamment, imposées par l'Etat.**

---

<sup>3</sup> A noter la montée en charge du PPCR pour les collectivités : coût de près d'1 milliard d'euros attendu en 2017 contre 400 millions d'euros de mesures catégorielles en 2016.



- ☞ D'après la Cour des comptes, **les collectivités ont réalisé deux fois plus d'économies que l'Etat entre 2015 et 2017** : 9,4 milliards d'euros d'économies, contre 5 milliards pour l'Etat.
- ☞ Grâce aux efforts qu'elles ont consentis, **le budget global des collectivités est excédentaire depuis 2015** (+700 millions en 2015 et +3 milliards en 2016), contrairement à celui de l'Etat.
- ☞ Leurs efforts **ont ainsi contribué pour moitié à la réduction du déficit public en 2015 et 2016** (l'autre moitié provenant de la baisse de la charge de la dette et non de l'Etat).
- ☞ Enfin, la dette des collectivités représente **moins de 10 % de la dette publique** globale, contre plus de 80 % pour l'Etat.

#### Les efforts encore plus importants demandés aux collectivités territoriales par Emmanuel Macron

- Lors de la première Conférence nationale des territoires qui s'est tenue le 17 juillet au Sénat, Emmanuel Macron a demandé aux collectivités de réaliser **13 milliards d'euros d'économies en 5 ans sur les 60 milliards d'euros de baisse annoncée de la dépense publique**.
- **13 milliards sous le quinquennat Macron, c'est un effort supérieur à celui exigé sous le quinquennat Hollande (11 milliards) !**
- Pour « faire passer la pilule », le Président de la République annonce que cet effort ne passera pas par une baisse des dotations mais par un engagement des collectivités de baisser leurs dépenses de fonctionnement, « *dans une logique de confiance* ». Sauf qu'il a ajouté que si l'effort demandé n'était pas respecté par certains, un « **mécanisme de correction** » serait mis en place l'année suivante (baisse de dotations). C'est un **marché de dupes !**
- Ce mécanisme de correction va, de surcroît, **pénaliser les collectivités qui ont déjà fait des efforts** les années passées et favoriser les plus laxistes, qui auront davantage de marges de manœuvre pour remplir les objectifs de réduction des dépenses.
- A cet effort s'ajoute le dégrèvement de **taxe d'habitation** pour 80 % des Français, soit un manque à gagner potentiel jusqu'à 8,5 milliards d'euros pour le bloc communal, si la compensation par l'Etat n'est pas correctement appliquée.
- Le Président de la République promet une commission de travail associant les parlementaires, afin de réfléchir à une refonte de la fiscalité locale et au maintien de l'autonomie fiscale, *via* le **transfert d'une part d'impôt**



**national.** Mais une telle mesure ne pourrait compenser la suppression de la taxe d'habitation : les élus locaux ne pourraient décider du taux de l'impôt national. Une ressource dynamique mais sans pouvoir de taux remplacerait une ressource fiscale propre, avec pouvoir de taux. La perte d'autonomie fiscale ne serait donc que très partiellement compensée.

De surcroît, la corrélation directe entre impôt et service rendu, au nom du lien civique, n'existerait plus, puisqu'il ne s'agirait plus d'une taxe locale.

- En plus des 13 milliards d'économies demandés aux collectivités territoriales, le Président de la République souhaite **diminuer le nombre d'élus locaux.**
- Enfin, en catimini, alors même qu'Emmanuel Macron s'est engagé à ne pas directement diminuer les dotations, il a **subrepticement annulé 300 millions d'euros de crédits** par décret en juillet, destinés à la politique des territoires, la politique de la ville, l'équipement des territoires ruraux (DETR) et le soutien à l'investissement local (FSIL).

#### Les principes que nous défendons

- **Nous défendons les élus locaux :** diminuer le nombre d'élus locaux serait une mesure démagogique et dangereuse pour notre démocratie. 90% des élus locaux ne sont pas rémunérés. Ils sont bénévolement au service de leurs concitoyens. Ils constituent à la fois la trame de la France et le seul recours dans de nombreuses régions où les services publics ont depuis longtemps disparu. Nous avons besoin en France, non pas de moins de civisme, mais de plus de civisme.
- **Nous défendons le lien civique entre l'impôt et le territoire :** l'exonération massive de taxe d'habitation, principale ressource des communes et EPCI, distendrait le lien entre le service rendu localement et le coût de ce même service, nécessaire pour un maintien du sens civique. Nous souhaitons que soit maintenu un impôt territorialisé.
- **Nous défendons l'autonomie financière des collectivités territoriales :** la suppression massive de la taxe d'habitation pourrait contrevenir au principe constitutionnel d'autonomie financière des collectivités locales, en faisant perdre 36 % des ressources propres du bloc communal. Les collectivités doivent pouvoir disposer de ressources propres, avec un pouvoir de taux.

**Louis-Jean de NICOLAY**  
Sénateur-Maire du Lude